

Sommaire

<i>Déployer l'informatique et internet à l'école, ce n'est pas si difficile.....</i>	2
<i>Internet et PCs : l'école maternelle en piste !.....</i>	2
<i>Internet et PCs dans les classes de l'école : c'est parti !.....</i>	3
<i>Mutation inattendue, un article dan l'Yonne Républicaine.....</i>	4
<i>Publication de la liste des candidats au élections de délégués de parents d'élèves 2010.....</i>	5
<i>Bulletin Municipal : une autre lecture de la dissolution du RPI.....</i>	6
<i>Un courrier de Mme le Maire de Chéroy.....</i>	7
<i>Mai 2010 : Une nouvelle gazette !!!.....</i>	7
<i>Conseils d'Ecoles 2009-2010.....</i>	8
<i>L'Yonne Republicaine : Mme le Maire de Vallery informe ses administrés.....</i>	8
<i>L'Yonne Republicaine : l'avenir incertain du regroupement pédagogique.....</i>	9
<i>La Gazette du RPI : première publication.....</i>	9
<i>Le RPI, chronique d'une mort annoncée.....</i>	9
<i>Les conseillers municipaux de Chéroy devant leurs responsabilités.....</i>	10
<i>L'Yonne Républicaine : les parents d'élèves manifestent.....</i>	11
<i>Compte rendu du Conseil d'Ecole du 9 Novembre.....</i>	11
<i>Un nouvel article de l'Yonne Républicaine sur les difficultés du RPI.....</i>	12
<i>Manifestation pour la sauvegarde du RPI.....</i>	13
<i>Une consultation populaire irrégulière.....</i>	14
<i>Résultats des élections de délégués de parents d'élèves.....</i>	16
<i>Un article de l'Yonne Républicaine sur la réunion publique de Nos Ecoles à l'Unisson.....</i>	16
<i>Une offre de négociation sous la contrainte.....</i>	17
<i>Les Mairies de Dollot et Vallery répondent à la proposition de reprise des négociations de Chéroy.....</i>	17
<i>Réunion pour les élections de délégués de parents d'élèves.....</i>	18
<i>Publication de la liste des candidats au élections de délégués de parents d'élèves.....</i>	18
<i>Une lettre de Mme le Maire de Chéroy pour reprendre les négociations.....</i>	19
<i>Rencontre avec M. Jean-Baptiste Lemoine, conseiller général de Chéroy.....</i>	19
<i>Rencontre avec Monsieur le Ministre Henri de Raincourt.....</i>	20
<i>Le President du Conseil Général de l'Yonne donne une réponse à Mme le maire de Chéroy.....</i>	20
<i>Un (longue) lettre de Mme le maire.....</i>	20
<i>Rencontre entre les Maires de Dollot et Vallery et un adjoint de la Mairie de Chéroy.....</i>	21
<i>Un article de l'Yonne Républicaine sur le conseil municipal de Chéroy du 24 Septembre.....</i>	21
<i>Compte rendu (non officiel) du conseil municipal de Chéroy du 24 septembre 2009.....</i>	21
<i>Question de certains conseillers municipaux pour le conseil municipal du 24 septembre.....</i>	27
<i>Conseil municipal à Chéroy le 24 Septembre 2009.....</i>	28
<i>Un courrier de la Mairie de Chéroy pour celle de Vallery.....</i>	28
<i>Le conseil municipal de Vallery souhaite la création d'une commission pour travailler à la révision du RPI.....</i>	28
<i>Mme le maire de Chéroy demande des précisions au président du conseil général de l'Yonne.....</i>	28
<i>Le conseil municipal de Chéroy délibère au sujet du transfert de la classe à Dollot.....</i>	29
<i>Une réunion publique... un peu houleuse.....</i>	29
<i>La mairie de Chéroy s'engage pour le financement de la construction d'une nouvelle classe à Dollot.....</i>	29
<i>Le texte de la Convention régissant le fonctionnement du RPI.....</i>	29
<i>Dernières nouvelles.....</i>	30

Déployer l'informatique et internet à l'école, ce n'est pas si difficile...

publié par nos.ecoles le Lundi, mars 21 2011 - 22:06

Histoire d'une expérience de mise à disposition d'internet et d'une suite informatique multi-postes et multi-sites avec des moyens réduits et des logiciels libres à l'école de Chéroy.

L'informatisation d'une école et à fortiori son raccordement à internet est souvent considéré comme un domaine complexe, relevant de l'intervention de professionnels, et exigeant des investissements conséquents voire des subventions pour être menée à bien. Une situation ajournant bien souvent la démarche pour des établissements ruraux qui conservent alors un ensemble de machines formant un ensemble manquant parfois de cohérence et peu à même de convenir aux besoins des élèves et des enseignants.

Pourtant, comme nous allons le voir, il est tout à fait possible avec des moyens réduits de mettre en place une structure pérenne, raccordée à internet avec les conditions de sécurité requises, utilisant en bonne partie un parc existant et/ou des dons, y compris des machines 'anciennes' voire 'obsolètes', sans pour autant sacrifier à l'ergonomie et à l'efficacité généralement rencontrée sur des machines récentes tant pour l'environnement graphique que pour les suites logicielles.

Nous allons également voir que l'on peut mettre en oeuvre une architecture permettant d'ajouter de nouvelles machines 'à la demande', sans installation d'un système d'exploitation et/ou de logiciels et autorisant une utilisation quasi immédiate, en moins de 10 minutes après raccordement au réseau.

Au global, nous verrons la mise en place d'une solution :

- fonctionnelle, rapide et ergonomique
- dotée des dernières versions des logiciels bureautiques, graphiques, ou destinés à l'éducation
- respectant les impératifs de sécurité et de contrôle d'accès internet pour des enfants
- en règle du point de vue des licences tant des systèmes d'exploitation que des logiciels utilisés
- appuyée sur un parc existant comportant des machines anciennes
- économique pour laquelle la municipalité n'est pas dans l'obligation de réinvestir pour acheter du matériel au goût du jour (qui sera dans bien des cas sous-exploité surtout en école primaire)

Un document de synthèse décrivant cette expérience ainsi que sa mise en oeuvre technique est disponible [ici](#).

Internet et PCs : l'école maternelle en piste !

publié par nos.ecoles le Dimanche, février 6 2011 - 22:10

Après le déploiement des PCs et d'Internet sécurisé à l'école primaire, **l'école maternelle vient également d'être raccordée !**

La première partie du déploiement d'internet et de PCs en réseau dans les classes de l'école primaire ayant été un succès (voir [ici](#)), la deuxième phase a eu lieu à l'école maternelle :

- Dans la classe de CP et la bibliothèque, 7 PCs en réseau ont été déployés. L'architecture retenue est identique à celle de l'école primaire, offrant un environnement de travail homogène et cohérent
- Internet sécurisé est disponible sur chacun des postes
L'équipe enseignante est satisfaite, les élèves également...
- L'équipe enseignante a pris possession de l'installation assez rapidement, les premières machines étant utilisées dès les premiers jours de mise à disposition
- Les élèves ont vite pris leurs repères, retrouvant une ergonomie connue
EDIT : un document de synthèse décrivant cette expérience ainsi que sa mise en oeuvre technique est maintenant disponible [ici](#).

Internet et PCs dans les classes de l'école : c'est parti !

publié par nos.ecoles le Samedi, janvier 22 2011 - 21:57

Lors du dernier conseil d'école, l'équipe enseignante de Chéroy a demandé si il était possible de bénéficier d'internet à l'école, et si possible dans les classes, une demande motivée par l'orientation des directives nationales fixant de former les élèves le plus tôt possible à l'utilisation de cet outil. **C'est maintenant chose faite !!!**

- Dans les trois classes de l'école primaire, 9 PCs en réseau ont été déployés offrant à présent un environnement de travail homogène et cohérent
- Internet sécurisé est à présent disponible sur chacun des postes
Ce déploiement est le résultat d'une collaboration avec l'ensemble de l'équipe enseignante, avec pour objectif principal la mise à disposition d'un outil répondant à leurs besoins et à celui des élèves.

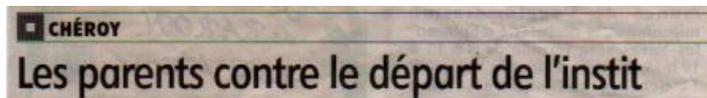
Menée avec des moyens réduits, cette expérience illustre le potentiel de la solution retenue basée pour partie sur la récupération du parc informatique existant et sur

l'utilisation de logiciels libres : ce type de solution nécessite peu d'investissement ; ce qui, compte tenu de la conjoncture actuelle, peut se révéler d'intérêt.

EDIT : un document de synthèse décrivant cette expérience ainsi que sa mise en oeuvre technique est maintenant disponible [ici](#).

Mutation inattendue, un article dan l'Yonne Républicaine

publié par nos.ecoles le Jeudi, octobre 14 2010 - 19:10



Un article bien documenté est paru ce Jeudi dans l'Yonne Républicaine.



Cet article peut être téléchargé .

Publication de la liste des candidats au élections de délégués de parents d'élèves 2010

publié par nos.ecoles le Vendredi, octobre 8 2010 - 23:38

Ce vendredi ont été rendues publiques les listes des parents d'élèves se présentant aux élections de délégués de parents pour l'école primaire de Chéroy.

Deux listes ont été présentées :

- Nos Ecoles à l'Unisson. Liste indépendante constituée de parents d'élèves de Dollot , Vallery et Chéroy.
- Liste non rattachée à une association (NDLR : la majorité des candidats sont issus de l'ancienne APECDV, Association des Parents d'Elèves de Chéroy, Dollot et Vallery).

Voici les candidats de la liste nos écoles à l'unisson :

- Ecole Maternelle
 - DIENG-GENTILINI Isabelle
 - TIRONNEAU Sylvie
 - SESSA-ORLUC Muriel
 - HERAULT Carine
 - HICGUET Anne-Claire
 - TAVARES Marie-Alice

- TELLIER Xavier
- POINTLANE Lydia
- PRIEUR Karine

Voici les candidats de l'APECDV :

- Ecole Maternelle
- GALISSON Emilie
- Patricia RAFAELLO (Moujon)
- Cyrille GELE
- De NIJS Marie-Edith
- Angèle CHERET
- Manuella DASILVA
- Sylvie LAMY
- Catherine BATTIN
- Fatima BARONNAT
- Angélique DAMBLEVE
- Céline TROMPETTE
- Michèle HENRY
- Soledad BERHAULT

Bulletin Municipal : une autre lecture de la dissolution du RPI

publié par nos.ecoles le Vendredi, mai 21 2010 - 23:34

Le bulletin municipal de la commune de Chéroy vient de paraître...

Avec quelques mois de retard (voir le courrier du 2em adjoint, Mr P. de Nijs, inséré à la suite de la deuxième de couverture), voici le Bulletin Municipal 2010 de Chéroy. La [page 13](#) de ce bulletin donne une (re)lecture de l'histoire de la dissolution du RPI. on y apprend que :

- Début 2009, Chéroy a souhaité faire évoluer le RPI pour l'adapter à la démographie scolaire
- Chéroy à toujours voulu le maintien d'un RPI efficace et efficient
- Chéroy n'a pas été compris

La lecture du [courrier électronique ayant 'mis le feu aux poudres'](#) sera sans doute en mesure de nuancer ces propos. D'un ton fort peu diplomatique, Mme le Maire de Chéroy y refuse le transfert d'une classe à Dollot ; transfert pour lequel elle s'est néanmoins prononcée positivement lors du [Conseil Municipal du 12 Juillet 2007](#).

La consultation des documents de la page ['Histoire du RPI'](#) permettra sans doute au lecteur de mieux comprendre la complexité de ce dossier.

Une longue et douloureuse histoire où, si il apparaît que les élus n'ont pas tous forcément cherché la dissolution du RPI, force est de constater que la gestion du dossier qui en a été réalisée par la Mairie de Chéroy ne pouvait vraisemblablement

avoir d'autre issue.

Les contours de la situation à venir sont à présent connus (voir les articles de la [gazette](#) ainsi que le [courrier de Mme le Maire](#)). Il reste encore bien du travail pour assurer le meilleur accueil aux élèves de nos trois communes. Attelons nous à cette tâche, mais de grace, ne tentons pas de réécrire l'histoire...

Nos Ecoles

Un courrier de Mme le Maire de Chéroy

publié par nos.ecoles le Lundi, mai 3 2010 - 22:48

Mme le Maire de Chéroy a fait distribuer dans l'ensemble des boîtes à lettres de la commune un texte de 3 pages concernant les changements à venir sur le RPI.

Vous pouvez consulter ce texte ici :

- [page 1](#)
- [page 2](#)
- [page 3](#)

Les points suivants sont mentionnés, répondant aux éclaircissements demandés par Nos Ecoles :

- la cantine scolaire sera agrandie pour accueillir jusqu'à 75 enfants. L'organisation sur deux services sera conservée.
- pas de changement concernant le périscolaire (accueil dès 07h30 le matin et jusqu'à 18h30 le soir)
- transport scolaire : un bus gratuit assurera le ramassage des élèves des Pinçonnières, Beau Site et Bois Lunain ainsi que des hameaux.

Bien que n'entrant pas dans le cadre de la vie scolaire, ce courrier aborde brièvement l'aspect budgétaire de la dissolution du RPI. Selon Mme le Maire, les dispositions prises impactent peu les finances de la commune et seront compensées par les économies réalisées par l'arrêt de la collaboration avec les communes de Dollot et Vallery.

A suivre, ...

Nos Ecoles.

Mai 2010 : Une nouvelle gazette !!!

Nos Ecoles à l'Unisson

publié par nos.ecoles le Jeudi, avril 29 2010 - 22:08

L'équipe de Nos Ecole est heureuse de vous présenter la [dernière édition de la 'Gazette de nos Ecoles'](#).

Au menu de cette gazette :

- RPI c'est fini : quelle organisation pour les familles à la rentrée prochaine
 - Ce qui va changer pour les enfants des communes de Dollot et Vallery
 - Ce qui va changer pour les enfants de la commune de Chéroy
- Un mot sur le carnaval
- Une demi journée à la Maternelle
- La classe transplantée à la montagne
 - Organisation, tout un programme
 - Les mots des Enfants

Bonne lecture,

L'équipe de Nos Ecoles

Conseils d'Ecoles 2009-2010

publié par nos.ecoles le Mardi, mars 2 2010 - 22:09

Les dates des prochains Conseils d'Ecole sont :

- Ecole Elementaire : Lundi 8 Mars
- Ecole Maternelle : Mardi 9 Mars

Si vous avez des questions, des points particuliers que vous souhaiteriez voire être évoquer lors de ces conseils, vous pouvez prendre contact avec nous :

- par courrier : Nos Ecoles à l'Unisson, 7 rue Voltaire, 89690 Chéroy
- par mail : nos.ecoles@free.fr
- en utilisant ce [formulaire](#)

L'Yonne Republicaine : Mme le Maire de Vallery informe ses administrés

publié par nos.ecoles le Lundi, janvier 25 2010 - 21:18

Regroupement pédagogique : le maire a rassuré les parents

Un nouvel article de l'Yonne Republicaine rapportant certains éléments de la cérémonie des Voeux du Maire de Vallery à l'intention de ses administrés.

Une partie de cette réunion d'information a été consacrée au RPI ; Mme le Maire de Vallery y a annoncé l'accord de principe avec le SIVOS de Brannay et l'engagement municipal pour que le chamboulement se passe le mieux possible.

L'Yonne Republicaine : l'avenir incertain du regroupement pédagogique

publié par nos.ecoles le Samedi, janvier 23 2010 - 20:48

CHÉROY ■ L'avenir incertain du regroupement pédagogique Le sous-préfet pour arbitre

Un nouve article de l'Yonne républicaine évoquant l'avenir incertain du regroupement pédagogique de Chéroy, Dollot et Vallery

Cet article de l'Yonne Républicaine a été publié à l'issue du Conseil Municipal du 21 Janvier 2010 et mentionne les points suivants :

- Au cours de ce Conseil Municipal, Mme le maire de Chéroy a indiqué qu'elle avait toujours souhaité maintenir le RPI, ce que le lecteur peut être amené à nuancer au vu de l'historique du différent entre nos trois communes (voir par exemple [ce billet](#)).
- Un accord de principe a été donné par le SIVOS de Brannay pour l'intégration des communes de Dollot et Vallery sur le regroupement.

La Gazette du RPI : première publication

publié par nos.ecoles le Mardi, décembre 8 2009 - 22:15

L'équipe de Nos Ecoles à l'Unisson est très fière de vous offrir son [premier numéro](#) de 'la Gazette du RPI'.

L'objectif de ce petit journal est de servir de lien et de vecteur d'informations pratiques et ludiques entre les parents, les enfants et les écoles de nos trois communes. N'hésitez pas à nous transmettre vos commentaires ou informations dans le but d'une prochaine publication, nous vous souhaitons une [bonne lecture](#)

Le RPI, chronique d'une mort annoncée

publié par nos.ecoles le Mardi, décembre 1 2009 - 13:39

Lundi à 18h30 a eu lieu à la réunion de la dernière chance concernant notre RPI...

Une réunion 'de la dernière chance' a donc eu lieu le 31 Novembre à 18h30 à Dollot entre les Maires des trois communes et leurs adjoints juste avant la séance de Conseil Municipal de Dollot. Initialement prévue Mardi 1er Décembre, elle a été avancée semble-t-il sur demande de Vallery.

Dernière chance car, après la 4em délibération du Conseil Municipal de Chéroy du samedi 21 Novembre (fixant des limites à Mme le Maire pour l'are-négociation de la convention régissant les RPI : pas de participation financière à la classe de Vallery, pas d'enfants du RPI scolarisés dans cette classe), il était difficile de se prononcer sur une 'éventuelle ouverture de négociation.

Cette réunion n'a pas permis de faire évoluer la position de Chéroy. Le terme 'posture' serait sans doute plus adapté pour décrire la situation. Mr DeNijs, principal artisan de la 4em délibération du 21 Novembre, a de nouveau occupé le terrain et cité les arguments déjà employés à l'occasion de ce conseil réduisant à néant tout espoir d'engager des négociations et signant vraisemblablement ainsi la mort programmée du RPI.

Les élus de Dollot présents au conseil municipal ayant suivi cette réunion ont donc pris une délibération très proche de celle prise par Vallery vendredi dernier, actant l'ouverture du cycle de négociation avec le regroupement scolaire de Brannay d'une part, et citant les manquements de Chéroy à la convention régissant actuellement le RPI d'autre part.

Il semble bien que nous soyons arrivés au bout de la route ; il est fort regrettable que nos enfants doivent supporter les conséquences de l'aveuglement de certains de nos élus...

Les conseillers municipaux de Chéroy devant leurs responsabilités

publié par nos.ecoles le Lundi, novembre 30 2009 - 22:44

L'association a été interpellée sur les points suivants :

- engagements pris par Mme le Maire et une partie des Conseillers Municipaux en cas de disparition du RPI (voir la [lettre d'information de Mme le Maire de Chéroy](#))
- irrégularité ([selon les termes employés par Mr le sous-préfet](#)) de la consultation initiée par la lettre d'information de Mme le Maire en date du 28 Septembre
- conditions d'application des délibérations municipales par Mme le Maire

Compte tenu de la gravité de ces différents points, nous avons donc attiré l'attention

des Conseillers Municipaux de Chéroy...

Un courrier ([disponible ici](#)) a donc été remis le Samedi 14 Novembre aux Conseillers Municipaux de Chéroy en exercice :

- V. Dartois
- P. De Nijs
- L. Gatebois
- JC. Schreiner
- A. Desrumeaux
- C. Fontaine
- I. Ksyk
- P. Moulin
- L. Paget
- P. Henry
- JC. Guyon

Une copie a été également remise à Mme le Maire de Chéroy, B. Berteigne

Ce courrier demandait à ce que l'association soit reçue par le Conseil Municipal de Chéroy afin de se voir apporter des réponses aux questions soulevées. A ce jour, nous n'avons pas reçu de réponse à cette demande d'audience...

L'Yonne Républicaine : les parents d'élèves manifestent

publié par nos.ecoles le Mardi, novembre 24 2009 - 00:32

CHÉROY ■ Conseil municipal boueux, avant une manifestation des parents de Chéroy, Dollot et Vallery, samedi

Groupement scolaire : pas de consensus

Un nouvel article de l'Yonne Républicaine sur le traitement du dossier du RPI à Chéroy suite au Conseil Municipal de Chéroy du Samedi 21 Novembre et à la manifestation des parents d'élèves des trois communes.

Cet article de l'Yonne Républicaine donne :

- un compte rendu du Conseil Municipal de Chéroy du Samedi 21 Novembre
- un aperçu de la manifestation des parents d'élèves organisée par l'association

Compte rendu du Conseil d'Ecole du 9 Novembre

publié par nos.ecoles le Vendredi, novembre 20 2009 - 08:00

Le [compte rendu officiel](#) du Conseil d'Ecole du 9 novembre des écoles primaires du

RPI a été rendu public.

Afin d'en faciliter la lecture, vous trouverez ci dessous l'extrait de ce compte rendu concernant le regroupement scolaire.

I Avenir du RPI

Des échanges de courriers ont été faits entre les trois municipalités pendant l'été. Mais les tensions entre elles sont toujours aussi vives. Madame Berteigne, Maire de Chéroy, déclare attendre les réponses de ses homologues de Dollot et Vallery à ses propositions de révision de la convention régissant le RPI. Mesdames Laczak et Serdin, respectivement Maires de Dollot et Vallery affirment avoir répondu et avoir demandé une révision complète et sans préalable de cette convention. En effet, Madame Berteigne exige la modification du point 2 de l'article 2 (en mettant au prorata du nombre d'élèves scolarisés en élémentaire de chaque commune les ouvertures de classes) comme préalable à toute discussion. Monsieur Brunet, premier adjoint de Dollot dit que ce point mérite d'être discuté comme tous les autres, que ce texte a besoin d'être révisé et rappelle que la municipalité de Chéroy est à l'origine de la remise en cause de la convention. Madame Berteigne annonce qu'elle ne souhaite ni remettre en cause l'existence du RPI ni s'en retirer.

Monsieur Hérault, directeur de l'ESI, demande que les municipalités prennent leurs décisions afin que chacun puisse réagir et prendre les mesures qui le concerne en temps utile. En cas de dissolution, les parents désirent connaître les solutions proposées pour accueillir leurs enfants et les enseignants connaître les conditions de travail.

Les maires affirment que les décisions officielles seront prises avant la fin de l'année civile en cours.

Madame Monot, représentante de parents d'élèves élue, souhaite que les parents soient tenus au courant des négociations entre les municipalités.

Monsieur Cottin, inspecteur départemental de l'Education Nationale, demande aux municipalités de prendre en compte l'enjeu pour les élèves de toutes les communes avant de prendre leurs décisions. Il annonce également qu'une baisse totale des effectifs départementaux laisse prévoir une carte scolaire difficile et que des classes à petits effectifs ne pourraient être maintenues.

Un nouvel article de l'Yonne Républicaine sur les difficultés du RPI

publié par nos.ecoles le Jeudi, novembre 19 2009 - 09:00



Un nouvel article [pleine page](#) de l'Yonne Républicaine et [annoncé à la une](#) est paru aujourd'hui 19 Novembre : **Des communes à l'école de la désunion**. Cet article mentionne entre autre la [manifestation pour la sauvegarde du RPI](#)

Cet [article de fond](#) fait écho à d'autres articles paru précédemment sur ce sujet :

- [Un article de l'Yonne Républicaine sur la réunion publique de Nos Ecoles à l'Unisson](#)
- [Un article de l'Yonne Républicaine sur le conseil municipal de Chéroy du 24 Septembre](#)

Manifestation pour la sauvegarde du RPI

publié par nos.ecoles le Lundi, novembre 16 2009 - 18:00

**MANIFESTATION POUR LA SAUVEGARDE DU
REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE DE
CHÉROY, DOLLOT ET VALLERY**



SAMEDI 21 NOVEMBRE à 10H30
DÉPART PLACE DE LA CONCORDE A CHEROY

L'association organise une manifestation le Samedi 21 Novembre à Chéroy pour la sauvegarde du RPI

La situation actuelle

Nos trois Mairies ne dialoguent plus, conséquence des politiques de communication et des postures adoptées depuis plusieurs mois.

Conséquences

Les **conséquences** d'une rupture du RPI seront **profondes et irréversibles** :

- Pour Chéroy **des classes surchargées** : le 9 Novembre 2009, au cours du Conseil d'Ecole, Mr Cottin, Inspecteur de l'Enseignement National a donné un éclairage particulier sur les ouvertures de postes :
 - Une baisse d'effectifs générale étant à prévoir sur l'Académie, une diminution du nombre de postes d'enseignants est également à prévoir
 - La marge de manoeuvre de l'Inspection Académique étant réduite, il sera sans doute très difficile de procéder à des ouvertures de postes dans les écoles qui en feraient la demande.

Une consultation populaire irrégulière...

publié par nos.ecoles le Lundi, novembre 9 2009 - 18:10

des impôts augmentés (plus de 40000Le 30 Septembre 2009 était distribué dans les boites aux lettres des Carroisiens une longue lettre de Mme le Maire de Chéroy ([voir ce billet](#)). Cette lettre, à laquelle ont apportés leur soutien certains Conseillers Municipaux (à l'exception de Mme Ksysk, Mme Fontaine, Mme Paget et Mr Bon démissionnaire de son mandat de Conseiller Municipal depuis le 29 Septembre), se cloturait par une invitation à se rendre à la Mairie de Chéroy pour donner son point de vue (voir pour référence la [page 4](#) de cette lettre

d'information).

Le Sous-préfet de Sens s'est prononcé sur la régularité et la valeur juridique des conclusions qui pourraient être tirées de cette consultation...

Les modalités de la consultation organisée par Mme le Maire de Chéroy Selon les termes de la lettre d'information de Mme le Maire, Un cahier sera tenu à votre disposition en Mairie. On pouvait s'attendre en effet à ce qu'un cahier, dont les pages seraient numérotées, serait mis à disposition en Mairie pour recueillir l'expression des administrés. En fait :

- bien que le dossier du RPI puisse avoir un impact sur la totalité de la commune, seuls les parents d'élèves avaient initialement le droit de s'exprimer. Certains Carroissiens s'étant émus de cette disposition, celle-ci a été par la suite assouplie et la consultation a été étendue à l'ensemble de la population mais en subdivisant en deux lots les réponses :
 - réponses de Carroissiens ayant un ou plusieurs enfants sur le RPI
 - réponses de Carroissiens sans enfants sur le RPI
- des formulaires A4 ([ici](#)) non numérotés étaient mis à disposition du public. Ces formulaires étaient numérotés manuellement lors de la remise par la secrétaire à l'accueil. Il n'y avait pas de registre mis en place pour enregistrer les dépôts.
- ces formulaires demandaient expressément les noms et prénoms non seulement des parents mais également des enfants scolarisés. Compte tenu du climat tendu et des enjeux pesant sur ce dossier, il est probable que cette exigence ait été de nature à fausser le résultat de consultation, bon nombre de concitoyens hésitant à se mettre ostensiblement en avant ainsi que leurs enfants.
- la consultation des opinions précédemment recueillies était interdite.

- l'article **L1112-15** définit le rôle de la consultation : Les électeurs d'une collectivité territoriale peuvent être consultés sur les décisions que les autorités de cette collectivité envisagent de prendre pour régler les affaires relevant de la compétence de celle-ci. La consultation peut être limitée aux électeurs d'une partie du ressort de la collectivité, pour les affaires intéressant spécialement cette partie de la collectivité.
- selon l'article **L1112-17**, L'assemblée délibérante de la collectivité territoriale arrête le principe et les modalités d'organisation de la consultation. Sa délibération indique expressément que cette consultation n'est qu'une demande d'avis. A la date de publication de la lettre de Mme le Maire de Chéroy (28 Septembre 2009) il n'existe aucune délibération du Conseil Municipal de Chéroy mentionnant une telle consultation.
- toujours selon l'article **L1112-17**, cette délibération est transmise deux mois au moins avant la date du scrutin au représentant de l'Etat. Il ne semble pas que Mme le Maire de Chéroy ait transmis au représentant de l'Etat une information concernant cette consultation.
- selon l'article **L1112-20**, Les électeurs font connaître par oui ou par non s'ils

approuvent le projet de délibération ou d'acte qui leur est présenté. Après avoir pris connaissance du résultat de la consultation, l'autorité compétente de la collectivité territoriale arrête sa décision sur l'affaire qui en a fait l'objet.. La consultation mise en oeuvre par Mme le Maire de Chéroy et les Conseillers Municipaux signataires ne comporte pas de question spécifique à laquelle il est possible de répondre par oui ou par non.

Résultats des élections de délégués de parents d'élèves

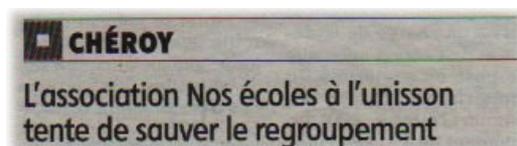
publié par nos.ecoles le Vendredi, octobre 16 2009 - 21:30

- Ecole Maternelle :
 - TIRONNEAU Sylvie (Nos Ecoles à l'Unisson, titulaire)
 - DIENG-GENTILINI Isabelle (Nos Ecoles à l'Unisson, titulaire)
 - BLANZIERI Valérie (Nos Ecoles à l'Unisson)
 - ORLUC Muriel (Nos Ecoles à l'Unisson)
 - GALISSON Emilie (APECDV, titulaire)
 - BOUDEREAU Séverine (APECDV)
 - MONOT Sarah (Nos Ecoles à l'Unisson, titulaire)
 - SIDICINA Françoise (Nos Ecoles à l'Unisson, titulaire)
 - TAVARES Alice (Nos Ecoles à l'Unisson)
 - OVET Emma (APECDV, titulaire)
 - MOUJON Patricia (APECDV, titulaire)
 - DELION Marie-Noelle (APECDV, titulaire)
 - MORGADO Sandrine (APECDV, titulaire)
 - BERTAULT Soledad (APECDV)
 - BOUDEREAU Séverine (APECDV)

- continuer à informer les parents et par extension l'ensemble de nos communes du devenir de notre RPI sur la base d'éléments objectifs
- mettre en place les moyens de nous solliciter (adresse postale, téléphone, mail, ...) sans oublier bien entendu le contact direct
- et bien évidemment rester à votre écoute !

Un article de l'Yonne Républicaine sur la réunion publique de Nos Ecoles à l'Unisson

publié par nos.ecoles le Jeudi, octobre 15 2009 - 22:43



Une offre de négociation sous la contrainte...

publié par nos.ecoles le Jeudi, octobre 15 2009 - 22:19

- Les termes du mandat donné par les conseillers municipaux de Chéroy à Mme le Maire concernant cette affaire : le 23 juillet 2003, le conseil municipal de Chéroy a entériné la délibération suivante : 'donner la classe à DOLLOT contre réactualisation de la convention. En cas de refus, la commune de CHEROY reprend sa liberté'. Cette délibération ne mentionne donc pas un quelconque préalable au sujet de l'article 2 du titre II mais bien la réactualisation de toute la convention.
- Les conseils municipaux de Dollot et Vallery ont acté cette délibération ([voir ce billet](#)).
- 19/08/2009, la Mairie de Chéroy renvoie un courrier (dont le ton est assez discutable) aux Mairies de Dollot et Vallery : [page 1](#), [page 2](#).
- 24/09/09, Conseil Municipal de Chéroy ([voir ce billet](#) ainsi que le [compte rendu non officiel des débats sur le RPI](#) de ce conseil). A cette occasion (voir la page 3 du [compte rendu au format pdf](#)), Mme le Maire a dressé un rapide résumé des différents échanges ayant eu lieu entre les différentes municipalités et a conclu : il y a statu quo et comme la délibération du 23 juillet était définitive et sans appel, si les communes n'acceptent pas de réactualiser l'article 2, Chéroy sera forcé de reprendre sa liberté.
- 08/10/2009 : [Une lettre de Mme le Maire de Chéroy pour reprendre les négociations](#)

Les Mairies de Dollot et Vallery répondent à la proposition de reprise des négociations de Chéroy

publié par nos.ecoles le Mardi, octobre 13 2009 - 19:56

Réunion pour les élections de délégués de parents d'élèves

publié par nos.ecoles le Lundi, octobre 12 2009 - 16:33

Publication de la liste des candidats au élections de délégués de parents d'élèves

publié par nos.ecoles le Vendredi, octobre 9 2009 - 09:00

- Nos Ecoles à l'Unisson. Liste indépendante constituée de parents d'élèves de nos trois communes.
- APECDV (Association des Parents d'Eleves de Chéroy, Dollot etr Vallery). Liste issue de l'association éponyme. Cette dernière à son adresse postale en Mairie de Chéroy.

- Ecole Maternelle
 - TIRONNEAU Sylvie
 - DIENG-GENTILINI Isabelle
 - BLANZIERI Valérie
 - ORLUC Muriel
 - TELLIER Xavier
- Ecole Élémentaire
 - FROGUE Anne-Claire
 - MONOT Sarah
 - SIDICINA Françoise
 - TAVARES Alice

- Ecole Maternelle
 - GALISSON Emilie
 - BOUDEREAU Séverine
 - De NIJS Marie-Edith

- École Élémentaire
◦ DAMBELLE Eric
- OVET Emma
- MOUJON Patricia
- DELION Marie-Noelle
- MORGADO Sandrine
- BERTAULT Soledad
- BOUDEREAU Séverine

Une lettre de Mme le Maire de Chéroy pour reprendre les négociations...

publié par nos.ecoles le Jeudi, octobre 8 2009 - 19:35

- trois classes à Chéroy, deux à Vallery et une à Dollot
- ou
- cinq (classes à Chéroy), une (à Vallery) et zéro (à Dollot)

Rencontre avec M. Jean-Baptiste Lemoyne, conseiller général de Chéroy

publié par nos.ecoles le Samedi, octobre 3 2009 - 21:30

- Inquiétudes concernant le coût du transport scolaire : celui-ci est aujourd'hui intégralement subventionné par le conseil général qui répond à l'obligation de subventionner tout ou partie de ces transports lorsque la distance à couvrir excède 4km. Dans le cas d'une disparition du RPI, la distance à parcourir serait de l'ordre du kilomètre, d'où la suppression des subventions laissant à la commune de Chéroy la charge de ces transports. Une estimation détaillée du coût de ce transport pour le ramassage des élèves des Pinçonnières et du Bois Lunain est disponible [ici](#).
- Qualité de l'accueil de nos enfants : 3 classes d'élémentaire sont actuellement sur Chéroy. Dans l'éventualité de la disparition du RPI, 120 élèves seront alors à

scolariser sur Chéroy, soit en moyenne 4 classes de 30 élèves (il est peu probable que l'inspection académique accorde 5 classes de 24 élèves). Il faudra donc procéder à l'aménagement d'une nouvelle classe, soit au sein de l'école primaire, soit au sein de l'école maternelle. Dans un cas comme dans l'autre, la question de la qualité de l'accueil des enfants reste un point d'interrogation.

- Accueil des enfants de moins de 3 ans : plusieurs habitants et habitantes de Dollot et Vallery ont actuellement des enfants scolarisés sur Chéroy et également des enfants accueillis à la crèche ou auprès d'assistantes maternelles de Chéroy. La disparition du RPI et le regroupement des élèves de ces communes sur d'autres sites pousseront peut-être les parents à ne plus utiliser les offres d'accueil existantes sur Chéroy : La coopérations entre communes jouent également un rôle sur les emplois de tous.
- Isolement progressif de la commune de Chéroy qui pourrait rencontrer plus de difficultés pour défendre des projets communaux demandant le concours d'autres parties .
- Impact économique sur la commune avec la réduction des flux de circulation d'habitants des communes de Dollot et Vallery (à commencer par les parents d'élèves).

Rencontre avec Monsieur le Ministre Henri de Raincourt

publié par nos.ecoles le Vendredi, octobre 2 2009 - 22:41

Le Président du Conseil Général de l'Yonne donne une réponse à Mme le maire de Chéroy

publié par nos.ecoles le Mercredi, septembre 30 2009 - 22:52

Un (longue) lettre de Mme le maire

publié par nos.ecoles le Mercredi, septembre 30 2009 - 13:32

- [publication de l'Yonne Républicaine](#)
- [Question de certains conseillers municipaux pour le conseil municipal du 24 septembre](#)

Rencontre entre les Maires de Dollot et Vallery et un adjoint de la Mairie de Chéroy

publié par nos.ecoles le Mardi, septembre 29 2009 - 19:32

Un article de l'Yonne Républicaine sur le conseil municipal de Chéroy du 24 Septembre

publié par nos.ecoles le Samedi, septembre 26 2009 - 13:33



Compte rendu (non officiel) du conseil municipal de Chéroy du 24 septembre 2009

publié par nos.ecoles le Vendredi, septembre 25 2009 - 16:45

- [téléchargeable ici](#) en pdf mais sans les liens hypertexte vers les différentes pièces du dossier.
- en ligne avec liens vers les différentes pièces du dossier pour une meilleure compréhension.

- Mme le Maire cite les différents conseillers à l'origine de la question portée au conseil : M. Bon, Mme Fontaine, Mme Ksyk, Mme Paget.
- Mme le Maire donne lecture du texte des conseillers. *NDLR : Mme le Maire n'a pas donné lecture en totalité de la [question des conseillers](#) mais seulement d'une partie : 'tenir au courant pour le RPI'. Il faut noter ici que c'est une lecture très partielle de la question posée ; il manque en effet la partie traitant de la réunion de la commission scolaire ; cette commission ne s'est en effet jamais réunie depuis le début du mandat de Mme le Maire.*
- Concernant la démarche entreprise par les conseillers ayant demandé à ce que cette question soit portée devant le conseil, Mme le Maire a indiqué qu'il était de toute façon son intention et qu'elle comptait le faire dans le cadre des informations générales aux élus.
- Mme le Maire a commencé par faire distribuer aux conseillers présents un dossier contenant les photocopies des échanges entre nos trois communes. (*NDLR : A noter, les adjoints avaient eux le dossier en main avant le conseil*). La distribution achevée et avant prise de connaissance par les élus, Mme le Maire a entamé une lecture des différentes pièces du dossier.
- Mme le Maire rappelle le résultat de la délibération du 23 juillet : 'Donner la classe à Dollot contre la réactualisation de la convention. En cas de refus, la commune de Chéroy reprend sa liberté'. Cette délibération a été transmise aux communes de Dollot et Vallery. *NDLR : Pour mémoire, trois questions avaient été posées aux conseillers municipaux*
 1. Casser le Regroupement Pédagogique Intercommunal
 2. Donner la classe à Dollot sans contrepartie
 3. Donner la classe à Dollot contre la réactualisation de la convention. En cas de refus, la commune de Chéroy reprend sa liberté. Le vote a été de 12 voix pour l'option 3 et une voix pour l'option 2.
- Mme le Maire présente les lettres reçues de Dollot et Vallery ([ici](#)) en réponse à la délibération de Chéroy. Mme le Maire mentionne au passage plusieurs fois que ces lettres étaient du type copier-coller. (*NDLR : emploi de l'expression 'mot pour mot'*).
- Concernant ces deux lettres, Mme le Maire note qu'elles prennent acte du transfert de la classe à Dollot sous condition de ré actualisation de la convention régissant le RPI **mais** note qu'il manque la clause suspensive 'sinon Chéroy reprend sa liberté' et que le terme 'actualisation' a été utilisé au lieu du terme 'réactualisation' employé par le conseil municipal de Chéroy. Elle note également que les deux communes ne sont pas opposées à une réactualisation de la convention.
- Continuant la lecture, Mme le Maire note que ces lettres mentionnent qu'eu égard à la recherche de bonnes conditions de travail, la commission d'actualisation de la convention devrait comprendre 3 membres par commune et être animée par une personne extérieure aux 3 communes. Mme le Maire note également l'encadrement temporel de la proposition de Dollot et Vallery. Mme le Maire insiste sur les termes employés et la date butoir donnée par Dollot et Vallery.
- Mme le Maire donne alors lecture de la lettre envoyée en réponse par Chéroy aux deux autres communes ([Page 1](#) et [Page 2](#)):
 - ° *NDLR : Le lecteur pourra à la lecture de ce courrier en noter le ton, en particulier le 3e paragraphe où Mme le Maire donne un [préalable à la négociation](#) ; à savoir que l'acceptation d'une nouvelle de règle de calcul concernant le nombre de classes élémentaires. Il apparaît nécessaire de souligner que ce point ne figure en aucun cas dans la délibération du conseil municipal du 23 juillet 2009. Il n'est pas*

improbable que cela ait été de nature à complexifier les éventuelles négociations.

° Mme le Maire continue la lecture de ce courrier en indiquant la composition de la commission du RPI chargée de soumettre des propositions aux conseils municipaux des communes.

° Elle rappelle que selon l'article 1 de la convention du RPI, chaque commune désignera un titulaire et un suppléant. Et de continuer en affirmant que dans cette commission

- Chéroy dispose de deux titulaires et deux suppléants
- Dollot, un titulaire et un suppléant
- Vallery un titulaire et un suppléant.

° *NDLR : Il y a là une erreur importante : **Chéroy ne dispose pas de deux titulaires et deux suppléants mais d'un seul titulaire et un seul suppléant.***

° Mme le Maire continue en ajoutant qu'alors, Chéroy disposant d'autant de voix que Dollot et Vallery réunis, il y avait égalité ! *NDLR : Il faut noter que les conseillers ne pouvaient se rendre compte de cette erreur de nature à fausser leur jugement : ils n'ont pas eu communication du texte de la convention dans le dossier qui leur a été remis.*

° Mme le Maire donne alors une description de ce qui se pourrait se passer si l'on prenait en compte la proposition des mairies de Dollot et Vallery d'inclure 3 membres par commune : Chéroy pourrait être en minorité. *NDLR : **C'est une erreur notable**, l'article 1 de la [convention](#) est parfaitement clair à ce sujet. Il faut noter que cette seconde erreur est également **de nature à fausser le jugement des conseillers** et potentiellement induire une forme de suspicion de la part d'une partie du conseil au*

sujet d'une duplication des propositions de Dollot et Vallery ([ici](#)) ainsi que la délibération de Vallery ([Page 1](#), [Page 2](#)).

° Mme le Maire semble surprise que le ton de son courrier du 19/08/2009 ait été mal perçu.

° Elle s'étonne que, dans le second paragraphe et concernant le compte rendu de la délibération de Chéroy du 23 juillet 2009, le mot révision ait remplacé le mot réactualisation dans la délibération de Vallery et que la notion de 'en cas de refus, Chéroy reprendra sa liberté' ait disparu.

° (*NDLR : Mme le Maire a omis de lire le premier paragraphe où sont pourtant rappelés les termes exacts de la délibération de Chéroy ([ici](#)).*)

° Mme le Maire s'insurge ensuite du souhait de la mise en place d'une commission spéciale et de la désignation de 3 membres pour la composition de cette commission.

Et tout cela, **'sans m'en parler'**, et **'franchement d'une impolitesse sans pareille'**
° Mme le Maire conclut par une synthèse : il y a statu quo et comme la délibération du 23 juillet était définitive et sans appel, si les communes n'acceptent pas de réactualiser l'article 2, Chéroy sera forcé de reprendre sa liberté.

• M. Schreiner intervient en faisant passer à Mme le Maire les définitions des mots 'réactualisation' et 'révision' issues d'une recherche dans un dictionnaire. Ils concluent que la différence entre les deux est fondamentale.

° M. De Nijs intervient pour donner sa vision de la situation en rappelant la nature du vote du conseil municipal concernant le transfert de la classe à Dollot. Ce vote était accompagné de conditions suspensives

- ° de gratuité de transport
- ° réactualisation de l'article 2 de la convention (*NDLR : encore une fois, il s'agit*

d'une erreur, la délibération du conseil du 23 juillet est très claire ; il s'agit de réactualiser la convention dans sa globalité)

- Mme Fontaine intervient pour manifester une certaine surprise sur le ciblage de l'article 2 de la convention ; M. DeNijs la coupe en lâchant '**je sais que certains ont la mémoire courte**'

- Mme Ksyk intervient pour également notifier que lors de la réunion préparatoire au conseil municipal du 23 juillet, il avait été question de réactualiser toute la convention et non d'en réactualiser uniquement l'article 2.

- M. DeNijs coupe Mme Ksyk en lui demandant de '**ne pas jouer sur les mots**' et se lance dans une description du 'respect de la parole donnée', en l'occurrence à Mme le Maire par les conseillers lors de la délibération et rappelle à nouveau '**que certains peuvent avoir la mémoire courte**' au sujet de la discussion préparatoire où

- M. DeNijs développe son argumentaire en s'appuyant sur les courriers et aurait été abordé la réactualisation de la convention et notamment de l'article 2. délibérations de Dollot et Vallery :

- Dollot et Vallery ne veulent pas entamer de négociation s'il y a une condition (modification de l'article 2)

- Or la délibération de Chéroy, selon M. DeNijs, implique d'accepter la réactualisation de l'article 2

- Donc ils ne veulent pas négocier.

- Mme Dartois intervient en faisant lecture du courrier envoyé par Chéroy à Dollot et Vallery en avril 2009 ([ici](#)) pour insister sur le fait que c'est l'article 2 qui est à renégocier.

- S'ensuit une discussion où Mme Ksyk et Mme Fontaine essayent de donner leur avis sur la proposition de Dollot et Vallery d'une commission spéciale élargie avec un médiateur ([ici](#)) mais sont systématiquement coupées par M. DeJis et Mme le Maire.

- M. Bon intervient pour rappeler qu'il avait proposé l'intervention d'un médiateur dès la première réunion tenue sur ce sujet et que c'était la première chose à faire. Il mentionne que la réponse qui lui a alors été donnée : 'c'est non' et qu'à partir de ce moment là la discussion avait été close par Mme le Maire.

- M. DeNijs revient à nouveau sur le vote du conseil municipal et de nouveau sur la condition de réactualisation de l'article 2 (*NDLR : ce n'est pas la délibération du conseil mais l'interprétation qu'en fait M. DeNijs*)

- Mme Fontaine intervient pour rappeler que c'est 'un peu facile de retourner la situation' en disant que c'est Dollot et Vallery qui ne veulent pas négocier alors qu'à l'origine c'est Chéroy qui a mis en cause une situation qui existait et des engagements qui avaient été pris lors de la précédente mandature et ainsi menacé

- Mme le Maire intervient dans une grande colère 'je ne peux pas laisser dire cela' et donne un historique à ce sujet

- 'comme c'est actuellement, une classe à Dollot et deux classes à Vallery, c'était parfait.'

- 'une classe se construit à Dollot, OK. D'accord, on est amnésique, c'est pas grave, OK'

- (*NDLR: Mme le Maire admet ici avoir oublié, qu'à l'époque lors de la précédente mandature, elle avait elle-même participé à la délibération [ici](#) sur ce sujet lorsqu'elle était conseillère municipale et qu'elle avait par ailleurs le pouvoir de M. Henry. Mme Dartois avait également participé à cette délibération. La délibération a été adoptée à l'unanimité*).

- 'tout d'un coup on apprend une classe à Vallery' sans concertation.

- Mme le Maire rappelle alors que la classe de Dollot va coûter 100k euros à

Chéroy

° Mme le Maire tente de donner un coût pour la classe de Vallery mais sans conclure et continue en affirmant que cela se traduirait par des hausses d'impôts de 40 à 50 euros.

° Mme le Maire conclut en affirmant son désir de ne pas casser le RPI ('pas nous !').

- Mme Fontaine rappelle alors, qu'en conseil municipal, il ne leur a pas été demandé à ce jour de statuer sur un éventuel financement de l'école de Vallery et qu'en ce qui concerne cette affaire, c'est quand même Chéroy qui a décidé initialement de ne pas appliquer ce qui avait été prévu en ce qui concerne le transfert de la classe de Vallery.

° M. DeNijs revient sur le mandat donné au maire par le conseil le 23 juillet et sur le fait que Dollot et Vallery refusent la discussion et s'insurge que Vallery et Dollot, de leur propre fait, puissent demander la constitution d'une commission dont la composition implique une représentation égale des trois communes donnant ainsi libre cours à Dollot et Vallery d'imposer leurs conditions à Chéroy lors des négociations.

° (NDLR : la covention impliquant de toute façon une égalité de représentation, la proposition de Dollot et Vallery ne présente aucun problème.)

° M. DeNijs revient ensuite sur la parole donnée par le conseil municipal à Mme le Maire

° M. DeNijs considère qu'il revient à Dollot et Vallery de prendre leurs responsabilités de remplir les conditions explicitées par la délibération du conseil municipal

° M. DeNijs finit sur des considérations concernant une impossibilité d'avoir sur le RPI un enseignement d'excellence et des projets pédagogiques de qualité (quelle que soit la qualité des instituteurs), de par sa répartition sur les trois communes et non une concentration sur un lieu unique.

- Mme Fontaine revient sur le fait que c'est quand même la commune de Chéroy qui est à l'origine des différends par son refus de transférer la classe à Dollot tel qu'initialement prévu.

° M. DeNijs la coupe à nouveau

° Mme Fontaine redemande la parole

° Mme Fontaine revient sur la nécessité de se réunir avec un médiateur pour faire avancer le dossier

° Mme Fontaine rappelle que la délibération de Chéroy demandait la réactualisation de la convention et non uniquement de l'article 2

- Mme le Maire tente de stopper les discussions et de lever la séance du conseil par : **'C'est comme ça et pas autrement'**

Mme Ksyk et Mme Fontaine s'insurgent de ce qui est tenté pour réduire leur expression

- Mme Ksyk et Mme Fontaine avancent qu'il y a quand même à se prononcer car la date butoir du 15 octobre donnée par Dollot et Vallery approche

- Mme le Maire les coupe et rappelle :

° 'qu'elle aimait tellement bien comme c'était avant'

- Qu'il faut reconnaître que Dollot et Vallery représentent une classe sur 6 classes en élémentaire.
 - Donc c'est 'quand même bien' qu'il y ait deux classes à Vallery et une classe à Dollot
 - Soit, on peut transférer une classe à Dollot
 - M. DeNijs développe un argumentaire basé sur la démographie :
 - en tenant compte de la convention et de l'augmentation de la démographie à Chéroy, pourrait être créée la situation 'ubuesque' où il y aurait deux classes à Dollot, deux classes à Chéroy et trois classes à Vallery alors que la majorité des élèves proviennent de Chéroy.
 - Il demande si le conseil trouve cela normal
 - Il rappelle alors que Chéroy ne demande qu'une chose, c'est que soit actée la condition de reactualisation de l'article 2 de la convention.
 - Mme Fontaine intervient pour faire remarquer que la prise de parole est assez difficile dans une assemblée comme le conseil municipal de Chéroy :
 - à chaque fois qu'elle prend la parole, elle est systématiquement coupée
 - il n'y a pas d'écoute des arguments que peuvent exprimer les conseillers
 - demande à ce que se réunisse la commission des affaires scolaire pour
 - discuter sereinement du fonctionnement d'un RPI
 - savoir ce que l'on veut qu'un RPI devienne à court, moyen et long terme
 - comprendre les implications en terme de budget et de locaux de la casse du RPI.
 - Mme le Maire intervient pour signifier qu'elle ne souhaite pas casser le RPI
 - Mme Fontaine reprend la parole pour rappeler que c'est Mme le Maire qui a décidé de suspendre le transfert de la classe de Chéroy vers Dollot et demande comment on peut faire pour s'en sortir compte tenu de la complexité de la situation.
-
- M. Schreiner intervient pour rappeler qu'il n'est pas question pour lui de devoir payer 200000 euros pour la classe de Vallery. Il explique alors que selon la convention du RPI la majorité décide du remboursement d'un prêt et que la majorité c'est deux sur trois.
-
- Mme le Maire intervient alors pour demander pourquoi leur avis n'a pas été demandé par Vallery avant de commencer les travaux.
 - M. DeNijs intervient pour résumer : cette convention permet à Dollot et Vallery de procéder à une construction quand bien même Chéroy ne serait pas d'accord.
-
- Mme Fontaine rappelle qu'elle ne souhaite pas faire modifier la délibération du conseil du 23 juillet mais qu'elle souhaite juste que l'on puisse en discuter
 - M. DeNijs intervient pour rappeler qu'il a entendu lors de la réunion publique du 2 juillet deux conseillers municipaux dire qu'il n'y avait jamais eu de discussion au sein du conseil au sujet du RPI. Il rappelle que ce sujet a été abordé lors du conseil du 16 avril.

- Mme Ksyk intervient pour rappeler que l'intervention de Mme Fontaine et d'elle-même concernait l'absence de délibération sur le sujet du RPI. Elle demande à M. DeNijs de ne pas déformer leurs paroles. Elle rappelle aussi que la commission des affaires scolaires n'a pas été réunie depuis le début du mandat.

- Mme Dartois intervient et rappelle que la réunion tenue à huis clos le 18 juillet et concernant la préparation du vote du 24 juillet tenait à ses yeux lieu de réunion de la commission des affaires scolaires. Elle estime que l'on avait parlé lors de cette réunion 'd'à peu près tout'.

- M. Schreiner rappelle à nouveau que Chéroy aura à payer 200000 euros pour la classe de Vallery.

- Mme Fontaine demande quel serait le coût à envisager sur Chéroy en cas de casse du RPI.

- Mme le Maire coupe Mme Fontaine en rappelant que Chéroy possède déjà des écoles et que Mme Dartois les gère très bien.

- Mme Fontaine reprend la parole.

- Elle demande à ce que les enfants soient scolarisés sur Chéroy dans des conditions optimales.

- Elle demande également à Mme le Maire si elle a réalisé une enquête auprès des enseignants pour savoir quels seraient leurs besoins si l'on devait scolariser tous les enfants de Chéroy

- Elle demande enfin que soit réalisée une étude de coût.

- M. Desrumeaux intervient pour rappeler qu'il n'a jamais été question d'envisager quoi que ce soit en cas de casse du RPI puisque de toute manière une solution alternative avait été trouvée dans la délibération du conseil le 24 juillet.

- Mme Fontaine demande s'il faut pour autant attendre de n'avoir aucune autre alternative pour entamer les réflexions sur ce sujet.

- Une discussion s'engage entre Mme Fontaine, M. deNijs et M. Desrumeaux concernant le calendrier pour la restructuration du RPI et la date butoir donnée par Dollot et Vallery pour la réponse de Chéroy à leurs propositions.

- Mme Fontaine rappelle à nouveau que s'il doit y avoir un rapatriement sur Chéroy des élèves actuellement sur Dollot et Vallery, il n'y aura pas assez de place. Elle ajoute que M. DeNijs et Mme le Maire ne veulent pas écouter ces propos mais qu'ils sont néanmoins exacts et qu'il n'y aura pas d'autres alternatives que de mettre en place du provisoire. Elle regrette que ces questions ne soient jamais abordées que dans le cadre des conseils sans avoir été préparées par la commission des affaires scolaires.

Question de certains conseillers municipaux pour le conseil municipal du 24 septembre

publié par nos.ecoles le Jeudi, septembre 24 2009 - 20:00

- Le conseil municipal peut-il connaître la nature et les résultats des échanges qui ont pu se faire entre les communes de Chéroy, Dollot et Vallery à ce sujet depuis le dernier conseil municipal du 23 juillet ?

- La commission des affaires scolaires n'a pas été réunie à ce jour pour rediscuter des termes de la nouvelle convention. En tant que membres de cette commission nous demandons à la réunir afin de réfléchir à l'avenir du RPI à court, moyen et long terme et aux conséquences pour notre commune d'une sortie du RPI (pédagogiques, matérielles, financières...)

Conseil municipal à Chéroy le 24 Septembre 2009

publié par nos.ecoles le Jeudi, septembre 24 2009 - 13:55

Un courrier de la Mairie de Chéroy pour celle de Vallery

publié par nos.ecoles le Samedi, septembre 19 2009 - 23:32

- Mme le Maire de Chéroy pose un préalable ([voir le 4em paragraphe](#)) alors qu'aucune rencontre n'a encore eu lieu

Le conseil municipal de Vallery souhaite la création d'une commission pour travailler à la révision du RPI

publié par nos.ecoles le Jeudi, septembre 3 2009 - 00:00

Mme le maire de Chéroy demande des précisions au président du conseil général de l'Yonne

publié par nos.ecoles le Vendredi, août 7 2009 - 00:00

Le conseil municipal de Chéroy délibère au sujte du transfert de la classe à Dollot

publié par nos.ecoles le Jeudi, juillet 23 2009 - 23:04

Une réunion publique... un peu houleuse

publié par nos.ecoles le Mardi, juin 2 2009 - 00:00

La mairie de Chéroy s'engage pour le financement de la construction d'une nouvelle classe à Dollot

publié par nos.ecoles le Jeudi, juillet 12 2007 - 00:00

- Le compte rendu mentionne que cette délibération a été adoptée à l'unanimité
- Mme Berteigne, alors membre du conseil municipal et présente à ce conseil a donc adopté cette proposition et était donc parfaitement au courant du projet d'extension de l'Ecole de Dollot contrairement aux propos mentionnés dans le texte mis à l'affichage devant les écoles le 29 juin 2009 (texte subdivisé en deux parties, [page 1](#) et [page 2](#) ; lire le second paragraphe de la page 2)
- Mme Dartois, également membre du conseil municipal à cette date et présente à ce conseil a adopté cette proposition
- M. Henry a également eu connaissance du dossier bien qu'étant absent et ayant accordé son pouvoir à Mme Berteigne

Le texte de la Convention régissant le fonctionnement du RPI

publié par nos.ecoles le Mercredi, octobre 8 2003 - 00:00

- les agrandissements de l'école maternelle auront lieu sur Chéroy
- les agrandissements des écoles primaires auront lieu en priorité sur les deux autres communes puis sur Chéroy.

Dernières nouvelles

publié par nos.ecoles le Samedi, janvier 1 2000 - 00:00

- [Chronique de l'ouverture d'une 8eme classe](#)
- [Une rentrée sous pression et... l'ouverture d'une 8eme classe](#)
- La [vidéo du spectacle de théâtre](#) des enfants de CE2, CM1 et CM2 est disponible !!!